

**Usage de la guerre économique dans les relations internationales : Définitions, exemples et stratégies**  
**Use of economic war in international relations: Definitions, examples and strategies**

**Dr. NAIT ABDESSELAM Hakim**

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques, (Algérie), naithak@yahoo.fr

Reçu le:23/01/2020

Accepté le:22/03/2020

Publié le:31/03/2020

**Résumé :** L'étude de la guerre économique a sollicité plus d'intérêt auprès des chercheurs après la chute du bloc soviétique et ses alliés. En effet, les transformations que les affrontements entre Etats vont subir d'un côté, et le changement dans la politique étrangère des Etats-Unis sous Bill Clinton de l'autre côté, ont exprimé le besoin de comprendre les relations internationales sous une autre grille de lecture, celle de la Géoéconomie, une discipline en formation, comme l'estime Pascal Lorot.

Ainsi, la guerre économique est proposée comme une variable importante de cette nouvelle discipline qui permettra l'explication des comportements offensifs des Etats.

Dans ce contexte, nous avons pris l'initiative d'appréhender cette thématique afin d'essayer de savoir quel contenu peut-on donner à la notion de la guerre économique et quel sera son apport dans l'explication des événements et la prise de décisions, par les Etats, dans leurs rapports économiques internationaux.

**Mots-clés :** Guerre économique, sanctions économiques, géoéconomie, puissance économique, guerre commerciale.

**Codes de classification JEL :** F15, F35, F51, F52, H56.

**Abstract :** The study of the economic war drew more interest from researchers after the fall of the Soviet bloc and its allies. Indeed, the transformations that the confrontations between states will undergo on the one hand, and the change in the foreign policy of the United States under Bill Clinton on the other hand, have expressed the need to understand international relations under another reading grid, that of the Geo-economics, a discipline in the making as Pascal Lorot believes.

Thus, economic war is proposed as an important variable of this new discipline that will allow the explanation of the offensive behavior of the States.

In this context, we have taken the initiative to grasp this thematic in order to try to know what content can we give to the concept of economic war and what will be its contribution in the explanation of events and decision-making, by States, in their international economic reports.

**Key words:** Economic war, geo-economics, economic sanction, economic power, trade war.

**JEL Classification codes:** F15, F35, F51, F52, H56.

**L'auteur correspondant :** NAIT ABDESSELAM Hakim, **email :** naithak@yahoo.fr

## Introduction.

Comme nous l'avons signalé, nous avons décidé d'appréhender un thème géoéconomique suite à notre constat relevant le manque d'écritures sur ce genre de sujet dans le mieux académique algérien. Toutefois, il ne faut pas nier que cette discipline est nouvelle, elle n'est introduite en France par exemple, qu'en 1997.

Dans cette perspective nous avons donc jugé utile d'analyser la guerre économique comme l'une des problématiques de la géoéconomie.

L'émergence des outils économiques comme instrument de puissance et de politiques publiques des Etats au niveau international a été apparu notamment suite la chute de l'URSS, l'émergence de la Chine et la signature de l'accord sur l'intégration européenne, dans un contexte caractérisé par le triomphe des principes de la globalisation dans les quatre régions du monde sous l'égide des USA.

Le changement dans les instruments de puissance des Etats est exprimé par Edward Luttwak, l'un des spécialistes de la géoéconomie comme suit : « *les capitaux investis ou drainés par l'État sont l'équivalent de la puissance de feu ; les subventions au développement des produits correspondent aux progrès de l'armement ; la pénétration des marchés avec l'aide de l'État remplace les bases et les garnisons militaires déployées à l'étranger, ainsi que "l'influence diplomatique". Ces diverses activités –investir, chercher, développer et trouver un marché – sont également le lot quotidien des entreprises privées qui les exercent pour des motifs purement commerciaux. Mais quand l'État intervient, lorsqu'il encourage, assiste ou dirige ces mêmes activités, ce n'est plus de l'économie "pur sucre", mais de la géoéconomie* » (Edward Luttwak , 1995, p.34).

Pour Bernard Esambert, l'un des premiers à s'intéresser à la guerre économique, « *la compétition économique est désormais planétaire. La conquête des marchés et des technologies a pris la place des anciennes conquêtes territoriales et coloniales. Les armes s'appellent innovation, productivité, taux d'épargne, consensus social et degré d'éducation. Les défenses se nomment droits de douane, protections monétaires et entraves au commerce international. Les combattants, Japon, États-Unis, Europe, Chine, Russie, mais aussi tiers-monde, s'affrontent sans merci* » (Bernard Esambert, 1991). La guerre économique n'est pas en effet l'apanage des seules puissances économiques et militaires mondiales.

De son côté, Christian Harbulot précise que la vision du monde construite après la seconde guerre mondiale a évacué toute possibilité de réflexion sur les situations conflictuelles que les relations humaines engendrent par le biais de l'économie. Toutefois, ajoute-il, les faits dominants du début du XXIe siècle contredisent les théories dominantes du siècle précédent sur le dépérissement du rôle des Etats dans les relations économiques internationales (Christian Harbulot, 2011) et dans une éventuelle gouvernance économique mondiale en estimant que seul le pouvoir du marché peut assumer l'équilibre général du système capitaliste et la pacification des relations internationales. Dans cette optique nous posons la question suivante : comment la guerre économique est utilisée comme utile de puissance dans les rapports économiques internationaux ?

## 1. Définitions de la guerre économique

### 1.1. Plusieurs définitions pour une même notion

Il est admis que la guerre économique est une nouvelle notion dans le champ scientifique au point que certains auteurs nient l'existence même de faits économiques qui peuvent relever le caractère d'une guerre. Par exemple Fanny Coulomb estime que « *le*

## ***Titre : Usage de la guerre économique dans les relations internationales : Définitions, exemples et stratégies***

---

*concept de guerre économique qui a tant été utilisé ces dernières années pour caractériser les relations économiques internationales a des origines théoriques assez floues.... Le terme de « guerre » implique l'acceptation de pertes, de « morts », une volonté de destruction de l'adversaire, autant d'éléments qui ne peuvent entrer dans une description de la concurrence économique, aussi violente soit-elle. » (Fanny Coulomb, 2003, pp.3-4)*

C'est pour cette raison, qu'il semble opportun de citer plusieurs définitions qui sont avancées par des chercheurs qui considèrent que la guerre économique est un phénomène qui caractérise les relations internationales et qu'il faut l'analyser. Par ailleurs, s'il est admis que ces chercheurs divergent sur la définition consensuelle de cette notion, il reste qu'ils sont convergents sur l'essentiel.

Pour Christian Harbulot, *« la guerre économique est l'expression majeure des rapports de force non militaires. Rapports de nature directe dans le temps de guerre et indirecte dans le temps de paix. La survie d'un pays ou d'un peuple tout comme la recherche, la préservation et l'accroissement de puissance en sont les principaux éléments déclencheurs ».* (Christian Harbulot, 2011.)

Pour François-Bernard Huyghe, *« la guerre économique, dans le sens employé en Intelligence économique, est l'effort que mène un État pour se procurer ou conserver des ressources rares, éventuellement en relation avec des acteurs publics. ».*(François Bernard Huyghe, 2001)

Le Portail de l'intelligence économique estime que *« la Guerre économique est un processus et une stratégie décidée par un Etat dans le cadre de l'affirmation de sa puissance sur la scène internationale. Elle se mène par l'information sur les champs économiques et financiers, technologiques, juridiques, politique et sociétaux. »* (Portail de l'intelligence économique)

Selon P. Boniface, *« la guerre économique peut se définir par la mobilisation de l'ensemble des moyens économiques d'un État à l'encontre d'autres États pour accroître sa puissance ou le niveau de vie de ses habitants. »* (Boniface P.<sup>2001, p.120</sup>)

Quant à F. Munier, *« l'expression guerre économique doit être comprise dans un sens restreint, celui de l'affrontement entre nations par et pour l'économie et élargir le concept reviendrait à y inclure la compétition économique qui, après tout, n'est que le lot commun des entreprises. »* (Huissoud J.-M., Munier F.<sup>2010, p.60</sup>)

E. N. Luttwak, pour sa part, souligne que la guerre économique n'est que la transposition sur un mode différent de la compétition que se livraient autrefois les puissances sur les champs de bataille (Luttwack E. N. 1995, p.34). Les conflits d'intérêts entre pays développés ne peuvent désormais trouver d'expression qu'à travers l'affrontement économique, car le temps des conflits frontaux associés aux conquêtes territoriales est révolu, estime Éric Bosserelle.

Toutefois, il est constaté que l'usage de cette notion est assimilé à une autre notion similaire mais pas identique et qui ne manque pas d'importance, à savoir : la guerre commerciale.

### **1.2. Guerre économique et guerre commerciale**

La guerre commerciale peut être définie comme l'affrontement entre au moins deux pays au moyen d'instruments qui se limitait au recours au protectionnisme. Si, jusqu'à la Seconde guerre mondiale, c'est essentiellement l'arme tarifaire qui a été utilisée, dans le cadre

du *néoprotectionnisme* qui s'est développé à partir des années 1970, ce sont aujourd'hui, des armes non tarifaires qui sont plus mobilisées, il s'agit notamment des contingentements (quantitatifs ou ad-valorem), subventions, dumping, réglementation technique, etc. (Éric Bosserelle, 2011, p.170.)

Pour d'autres auteurs, la guerre commerciale ne peut être assimilée à la guerre économique. En effet, Fanny Coulomb estime qu'il y a lieu de distinguer entre deux acceptions :

- la première acception et qui nous renvoie à la guerre commerciale consiste en une situation de concurrence exacerbée, impliquant des pratiques « déloyales », aussi bien au niveau des Etats que des entreprises. Mais il peut paraître abusif de parler à ce propos de "guerre économique", au regard de l'analyse économique et de la réalité des faits économiques contemporains. Dans ce cas en parle donc de guerre commerciale ;
- quant à la deuxième acception de la guerre économique semble seulement valable quand elle implique l'utilisation de stratégies visant à nuire ou à affaiblir une économie adverse, dans un but politique ou militaire. (Fanny Coulomb. 2003, p.12.)

En outre, les conflits commerciaux sont en général, résolus dans le cadre des accords commerciaux, notamment par l'Organe de règlement des différends relevant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou par les instances arbitrales internationales.

### **1.3. Exemple de guerre commerciale entre la Chine et les USA**

Nous assistons depuis le début de l'année 2018, à une guerre commerciale qui fait exception à la règle de résolutions des conflits au niveau international et que nous voulons exposer ici afin d'illustrer les lecteurs sur le contenu de cette notion de guerre commerciale. En effet, les USA ont décidé unilatéralement de résoudre leur désaccord commercial avec la Chine en dehors du cadre OMC, sachant que les deux pays y sont membres.

Ce conflit remonte aux premiers mois de l'année 2018 quand le président américain Donald Trump, qui a axé sa campagne sur le slogan "America First", a annoncé des taxes de 25% sur les importations d'acier et de 10% sur l'aluminium, afin de réduire le déficit commercial américain. Celui-ci a atteint 566 milliards de dollars en 2017, dont 375,2 milliards de dollars avec la Chine, premier producteur mondial d'acier et d'aluminium. Le 22 mars, Pékin dévoile en rétorsion, une liste de 128 produits sur lesquels elle appliquerait des taxes de 15 à 25% si les négociations avec Washington échouaient.

Le 3 avril, Washington publie une liste de produits chinois qui pourraient être taxés en représailles "au transfert forcé de technologie américaine et de propriété intellectuelle", représentant "approximativement 50 milliards de dollars" d'importations. Pékin réplique avec une liste d'importations du même montant, ciblant des Etats (USA) pro-Trump, avec des produits stratégiques (soja, automobile, aéronautique, ...).

Le 6 juillet, les USA appliquent de nouvelles taxes sur 34 milliards de dollars d'importations chinoises (automobiles, disques durs, composants d'avions). Pékin riposte, en taxant 34 milliards de dollars de marchandises (produits agricoles, voitures et produits marins).

Le 23 août, Les Etats-Unis frappent de nouvelles taxes, 16 milliards de dollars de produits chinois, au lendemain de la reprise de discussions (qui ont déjà été entamées et échouées). La Chine impose des taxes de 25% ciblant 16 milliards de dollars de biens américains, dont les motos Harley-Davidson, le bourbon ou le jus d'orange.

## ***Titre : Usage de la guerre économique dans les relations internationales : Définitions, exemples et stratégies***

---

Le 24 septembre, Washington taxe à 10% environ 200 milliards de dollars d'exportations chinoises à destination des USA. Pékin réplique avec des droits de douane sur des biens américains représentant 60 milliards de dollars. Le 1<sup>er</sup> décembre, Donald Trump et son homologue chinois Xi Jinping déclarent une trêve.

Toutefois, le 10 mai 2019, les Etats-Unis mettent fin à la trêve annoncée en décembre et portent officiellement de 10% à 25% les droits de douane sur 200 milliards de dollars d'exportations chinoises. Le 13 mai, la Chine annonce qu'elle augmentera à partir du 1er juin ses droits de douane sur des produits américains représentant 60 milliards de dollars d'importations. (Tendances Trends, 2019). En conclusion, le conflit commercial entre les deux premières puissances économiques mondiales est loin d'avoir une issue.

### **2. Facteurs ayant encouragés l'émergence de la guerre économique dans les relations internationales**

Sans remonter très loin dans l'histoire, plusieurs faits économiques contemporains ont, directement ou indirectement, démontré le recours des Etats à des méthodes de moins en moins conformes aux règles du marché et du libre-échange.

En effet, le recours aux pratiques de guerre économique est directement lié selon Éric Bosserelle, à la crise cyclique et systémique qui affecte les économies capitalistes depuis le début des années 1970 et à l'évolution des formes de la concurrence planétaire, qui est devenue un enjeu central dans les changements institutionnels contemporains. La croissance molle, le chômage de masse, l'accentuation des déséquilibres internationaux et l'exacerbation de la concurrence à l'échelle mondiale, représentent autant de réalités qui caractérisent la période contemporaine. Dans un environnement beaucoup plus turbulent et beaucoup plus incertain, il est un fait que les rivalités économiques entre firmes et entre Etats se sont fortement intensifiées (Éric Bosserelle, 2011, p.169), elles sont passées en effet, à un niveau plus agressif d'affrontement dans une arène qui n'est pas régie forcément, par les règles établies par David Ricardo.

B. Esambert estime que nous vivons désormais dans un état de guerre économique mondiale. Cette situation impose à chaque nation de créer des emplois chez elle et à chercher coûte que coûte à capter des revenus croissants au détriment des autres.

La guerre économique, précise l'auteur est une guerre d'un nouveau genre. Désormais, ce ne sont plus les armes qui jouent un rôle déterminant, mais la lutte pour l'accroissement des parts de marchés extérieurs et la progression au sein de la hiérarchie mondiale (Esambert B. 1991, pp.171-172) des puissances économiques.

En outre, le paradigme de la guerre économique offre en période de paix, des moyens de coercition et de dissuasion moins coûteux. Les États-Unis ont donné l'exemple en complétant leurs mesures de rétorsion par le *Buy American Act*<sup>1</sup> instauré après la crise de 1929. En 1988 ils créèrent la section 301 qui permet de prendre des mesures de rétorsion à l'égard des Etats qui recourent à des pratiques commerciales déloyales. Ainsi, entre 1993 et 1997, Bill Clinton a actionné ces mesures de sanctions économiques à l'égard de 26 pays. Ce dispositif est renforcé en 1996 par la loi d'Amato-Kennedy qui vise à sanctionner les Etats qui soutiennent le terrorisme international. Un tel système de sanctions a limité par exemple, le volume des investissements directs à l'étranger (IDE) dans les pays comme L'Irak de Saddam Hussein ou

---

<sup>1</sup> Le *Buy American Act* est une mesure protectionniste qui oblige l'administration américaine à acheter des produits fabriqués aux États-Unis.

l'Iran (Christian Harbulot, 2011) qui continue de subir plus de sanctions économiques de la part de l'administration de Donald Trump.

### **2.1. La guerre économique et la recherche de la puissance, un enjeu dépassant les règles du marché**

Le lien entre l'économie et la puissance apparut selon Christian Harbulot, encore plus clairement dans le rapport *Japan 2000* rédigé par la CIA et publié aux États-Unis en juillet 1991. Ce rapport fera un lien direct entre la recherche de la puissance et la production de connaissances et des technologies de l'information qui complètent la force militaire et l'influence monétaire et financière.

Le rapport préconise le recours à un patriotisme économique afin de contrer les velléités de conquête nipponne. Sans parler de guerre économique, la réflexion s'inscrit dans une lecture des rapports de force qui dépassent le cadre de l'analyse concurrentielle.

Les tensions autour du pétrole, du gaz, de l'eau (exemple du litige qui oppose actuellement, l'Égypte à l'Éthiopie et le Soudan après la construction du barrage de la Renaissance par l'Éthiopie et qui peut réduire la fluidité du Nil) et des autres matières premières légitiment de plus en plus l'intervention offensive des États dans les mécanismes de marché.

Par ailleurs, le président Bill Clinton dans un discours officiel de 1990 reconnaîtra l'importance de la sécurité économique. Dans ce cadre, USA ont créé un Conseil Économique National qui est rattaché au Conseil National de Sécurité en 1992. Au cours de cette décennie, plusieurs pays comme la France et la Russie entament une réflexion sur la sécurité économique.

Au final, Christian Harbulot a conclu qu'à la course aux armements et à la suprématie militaire succède la volonté de contrôler les centres de gravité de l'économie mondiale.

L'agressivité commerciale des nouveaux entrants comme la Chine, l'arme économique du gaz que la Russie utilise comme instrument de revalorisation de sa puissance, les risques d'affrontement militaire provoqués par les pénuries de ressources et de matières premières sont des facteurs indiscutables de l'expression d'un usage de la guerre économique en termes de puissance. Les enjeux dépassent la question du marché et des échanges. La détérioration des tissus industriels occidentaux sous les coups de butoir de l'Asie pose le problème de l'avenir géoéconomique de certains pays industrialisés. Les actes d'intimidation diplomatique commis par la Russie, la confrontation potentielle entre certains pays autour de la question des ressources vitales (comme c'est le cas pour le conflit qui a opposé récemment la Turquie à l'Égypte et la Grèce au sujet des opérations exploration à la recherche des matières premières de certaines zones maritimes de la Méditerranée) ouvrent de nouvelles perspectives stratégiques à la place de l'économie dans les relations internationales (Christian Harbulot, 2011.). Par conséquent, nous allons déterminer dans le titre suivant, les raisons qui peuvent mener à une guerre économique.

### **2.2. Les causes de la guerre économique**

Plusieurs explications sont avancées pour déterminer les raisons des affrontements économiques agressifs, une tâche qui n'est pas facile du fait que ces raisons sont liées à la définition de la guerre économique elle-même, n'a pas fait l'objet de consensus, comme nous l'avons déjà exposé.

D'après Éric Bosserelle, cinq éléments peuvent expliquer le recours aux stratégies de guerre économique. Il s'agit de :

***Titre : Usage de la guerre économique dans les relations internationales : Définitions, exemples et stratégies***

---

- durcissement de la concurrence induit par l'augmentation du nombre de pays industrialisés ;
- délocalisations massives d'activités industrielles dans les zones à faibles coûts salariaux ;
- réduction des ressources énergétiques, accélérée par la croissance de la Chine et de l'Inde ;
- différentiel de développement des économies en matière de technologies de l'information ;
- tentatives de standardisation des modes de vie (Éric Bosserelle, 2011, p.172) basés sur la consommation de masse.

Si nous nous intéressons particulièrement au domaine le plus important de l'économie mondiale, à savoir l'énergie, dès les années 50 en effet, (dépôt du rapport de la Commission Paley en 1952), des préoccupations ont été exprimées aux États Unis autour de la possibilité de convergence de certains risques liés :

- au déséquilibre grandissant entre les besoins en produits de base indispensables à la croissance industrielle et l'épuisement des richesses naturelles disponibles aux États-Unis ;
- au fait que les pays d'Europe à haut niveau de consommation de richesses naturelles se trouvent dans une position similaire (à celle des USA) au moment même où leurs liens avec leurs anciennes colonies sont en passe de se relâcher ;
- aux ambitions des nations émergentes et des anciennes colonies qui prétendent elles aussi, suivre la voie de l'industrialisation, au lieu de se contenter d'exporter leurs richesses naturelles telles quelles vers les marchés des pays développés ;
- à l'affrontement entre démocraties et totalitarismes avec ses incidences négatives sur l'établissement de flux commerciaux naturels ;
- Enfin, et dans la foulée de la crise des années trente et de l'effondrement des prix des matières premières, la réticence de la part des intérêts privés et de certains pays à investir dans ces secteurs et à exploiter leurs richesses naturelles. (Dorval Brunelle, 2002, pp.2-3)

### **2.3. Le développement des méthodes de la guerre économique**

Si sur le plan théorique la globalisation est basée sur un libre-échange et un désengagement progressif des États imposé par les pays occidentaux (le consensus de Washington), les faits viennent contredire ce constat. En effet, les États n'ont pas renoncé totalement à leurs prérogatives dans le domaine économique et continuent d'intervenir sur plus d'un plan, notamment à travers :

- le biais de barrières protectionnistes, officiellement destinées par exemple à protéger des secteurs stratégiques ; une démarche qui ne constitue pas vraiment une nouveauté sur le fond, mais dont les formes se sont passablement complexifiées ;
- la constitution de cellules publiques – privées très officiellement chargées d'optimiser les réponses aux grands appels d'offres internationaux (exemple de American Advocacy Center) ;

- l'influence sur les règles du libre-échange (on citera l'adoption au niveau européen de règles comptables d'inspiration anglo-saxonnes), sur les normalisations techniques, juridiques, sur les pratiques commerciales d'une façon générale, à imposer au monde les règles avec lesquels on a les meilleures chances de vaincre l'adversaire ;
- la recherche de la manipulation des institutions internationales de gouvernance et des d'ONG pour déstabiliser un concurrent ;
- l'instrumentalisation de fonds d'investissement, utilisés pour maîtriser une technologie stratégique d'origine étrangère, particulièrement à travers l'acquisition des entreprises qui détiennent des brevets d'invention ;
- en disposant de réserves en devises telles qu'elles permettraient de déstabiliser le marché financier ;
- en formant les futures élites de pays étrangers afin de leur inculquer des schémas cognitifs en harmonie avec ceux de la puissance d'accueil.

Dans ces conditions, l'environnement concurrentiel des entreprises devient particulièrement complexe, (Portail de l'intelligence économique) et l'intégration dans l'économie mondiale sans engager ce genre d'actions ou sans rendre compte de leur usage par les concurrents c'est comme partir en guerre sans prendre son arme !

### **3. Les stratégies de la guerre économique**

Il est important de signaler, avant de passer à la classification des stratégies de guerre économique proposée par J. Fontanel et Liber Amicorum Mélanges, que d'autres classifications peuvent être avancées par d'autres chercheurs.

#### **3.1. La stratégie de l'appauvrissement par l'effort de préparation à la guerre**

Cette stratégie mercantiliste de long terme a pour objectif principal d'appauvrir l'ennemi en l'obligeant à recourir à une course aux armements. Lorsque le pays adversaire augmente son budget militaire, pour garder un équilibre des forces, l'opposant s'empresse de faire de même. Or, ces dépenses sécuritaires supplémentaires réduisent la capacité à financer d'autres consommations ou investissements publics ou privés. Les coûts d'opportunités s'avèrent alors plus élevés proportionnellement pour le pays le moins développé, ce qui, sur une longue période, peut accroître encore la puissance économique relative du pays le plus développé par rapport à l'autre pays.

Ainsi, la militarisation excessive de l'économie de l'URSS est une des causes les plus importantes de son effondrement. A l'automne 2018, contre l'avis de Bruxelles, Washington a annoncé son retrait de l'accord nucléaire sur les forces à portée intermédiaire (traité FNI). Dans ces conditions, le Traité New Start qui devait être renégocié avant 2021 sur les missiles stratégiques est remis en cause, malgré la volonté de Moscou de le prolonger. Il semble que Washington souhaite relancer une forme de course aux armements, concernant la construction d'une arme qui paraît destinée en priorité tournée contre l'Europe, ce qui devrait à la fois obliger celle-ci à augmenter ses propres dépenses militaires et à affaiblir économiquement une Russie jugée et redevenue activement arrogante. (Jacques Fontanel et Liber Amicorum Mélanges, 2019, pp.9-10) Cette thèse peut être appuyée par les d'autres exemples, comme le cas des dépenses militaires qu'exigent les interventions de la Russie en Syrie, en Ukraine, en Libye et même au Venezuela, des zones de conflit où les américains n'ont, jusqu'à présent, pas utilisé les moyens lourds !

### **3.2. La recherche d'indépendance économique et stratégique à l'égard d'un Etat rival**

Cette stratégie consiste à revendiquer par un leader auprès de ses alliés, dans la mesure où il peut faire valoir l'importance de ses investissements pour la sécurité collective, pour exiger ou demander des contreparties. Au sommet de l'OTAN du 11 juillet 2018, Donald Trump a exigé l'arrêt du projet Nord Stream-2 reliant la Russie et l'Allemagne sous la mer Baltique, opérationnel au plus tard début 2020. Il estime que c'est un point de faiblesse conséquent pour la défense du territoire européen que de dépendre aussi fortement d'un pays déjà sanctionné économiquement pour l'annexion de la Crimée et ses opérations dans le Donbass et dont l'histoire démontre sa capacité à utiliser l'arme économique pour contraindre ses partenaires.

Dans le cadre du Countering America's Adversaries Through Sanctions Act (CAATSA) du 15 juin 2017, qui vise à sanctionner les activités de la Russie dans le domaine énergétique, les USA accusent même Nord Stream-2 de disposer de nombreux capteurs espions. Les Européens estiment que la question est moins stratégique qu'économique, car les Etats-Unis veulent exporter leur gaz de schiste liquéfié. L'Allemagne, soutenu par Bruxelles, a considéré que ces dispositions violaient le droit international et elle a saisi la Commission européenne pour mettre en place des contre-mesures. En septembre 2018, le projet a démarré, malgré les tensions qui portent sur les sanctions américaines. Washington regrette ce manque de solidarité des alliés de l'OTAN, qui bénéficient d'une sécurité régionale grâce à l'appui américain. (Jacques Fontanel et Liber Amicorum Mélanges, 2019, pp.9-10) Il est opportun de signaler que le marché européen du gaz va connaître certainement une concurrence accrue avec l'arrivée du Qatar et d'Israël, sans oublier de rappeler que le continent européen constitue le principal client du gaz algérien.

### **3.3. La stratégie de la punition internationale**

Ce type de guerre économie est appliqué quand un pays ne respecte pas le droit international. Lorsque l'Afrique du Sud pratiquait une politique d'Apartheid, la communauté internationale a décidé une politique globale d'embargo. En 1986, le "Comprehensive Anti-Apartheid Act" a imposé un arrêt des nouveaux investissements en Afrique du Sud et un embargo sur l'importation de plusieurs produits sud-africains, notamment le charbon, le pétrole (en partie), l'uranium et les produits agricoles. Cependant, en période de guerre froide, de nombreuses exceptions aux résolutions de d'embargo des Nations Unies ont été sciemment acceptées. A cause du dommage que cet embargo a engendré sur l'économie américaine, plusieurs firmes multinationales américaines ont mis en évidence les préjudices d'une telle politique, du fait que l'embargo sur le rhodium et le platine (deux productions dont l'Afrique du Sud était en situation de quasi-monopole dans les économies de marché) obligeait les pays occidentaux à se fournir auprès des pays "communistes". (Jacques Fontanel et Liber Amicorum Mélanges, 2019, p.11)

### **3.4. La stratégie de la rupture élargie**

L'objectif de ce type de guerre économique est d'affaiblir l'adversaire en créant des problèmes économiques suffisamment graves pour faire naître une contestation violente des forces sociales à l'intérieur du pays renégat. Dans ce cadre, la rupture des flux commerciaux ou financiers cherche à déstabiliser un Etat contestée par les pays étrangers. Elle peut être ciblée ou totale.

L'exemple des sanctions américaines à l'encontre de Cuba en 1960 est illustratif dans ce sens. Les actions américaines visaient à sanctionner la politique de Castro, qui en nationalisant les grandes propriétés agricoles avait porté atteinte aux intérêts de grandes sociétés américaines, et notamment les compagnies sucrières. En réponse aux mesures américaines, les soviétiques proposèrent d'acheter du sucre aux Cubains, en échange de produits, notamment de pétrole. L'opposition des compagnies de raffinerie présentes sur le territoire cubain conduisit à leur nationalisation, ainsi qu'à celle d'autres intérêts américains à Cuba. Cependant, cette utilisation de l'arme économique par la première puissance mondiale à l'encontre d'un petit Etat voisin a abouti à un échec, en renforçant plutôt qu'en affaiblissant le régime en place, en dépit de l'appauvrissement de la population cubaine et en contribuant à développer une forte culture anti-américaine dans le pays. Cet exemple montre que les sanctions économiques ne sont efficaces que si aucune source alternative de commerce ne se présente, ce qui n'a jamais été le cas pour Cuba (qui a bénéficié du soutien soviétique mais aussi des contestations de la politique américaine par ses alliés). Depuis ce temps, les relations entre les Etats-Unis et Cuba n'ont connu aucune amélioration notable.

Avec la même stratégie, le gouvernement américain de J. Carter visait la création de problèmes sociaux en Union soviétique suite à l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, par la mise en place de l'embargo céréalier. Cette stratégie a globalement échoué.

Enfin, la Corée du Nord est elle-même devant un dilemme entre la construction de ses missiles et de son programme nucléaire face aux pénuries alimentaires du peuple, mais faute d'instances démocratiques, même dans une situation d'une gravité extrême, le choix de la sécurité nationale et du maintien du gouvernement au pouvoir reste toujours prioritaire, malgré des négociations en trompe l'œil en cours. Cette stratégie d'autarcie violemment décidée par l'opposant punit non seulement les citoyens d'un pays, mais aussi toutes les firmes ou banques qui collaborent avec lui. Cette stratégie n'a pas réellement atteint ses buts à court, moyen et long termes, mais les pays ainsi attaqués ont connu une baisse drastique de leur puissance, de leur pouvoir d'achat, de leurs investissements et de leurs perspectives d'avenir. Le jeu est resté de type "perdant-perdant", mais à des degrés divers, au détriment des pays attaqués. (Jacques Fontanel et Liber Amicorum Mélanges, 2019, p.11)

### **3.5. Les sanctions ciblées**

Ces sanctions s'appliquent à des secteurs particulièrement « stratégiques » en fonction des faiblesses de l'adversaire ainsi attaqué. En 1981, au moment de l'instauration de la « loi martiale » à Varsovie, le gouvernement des Etats-Unis, sans négociation avec ses alliés, a suspendu toutes les licences d'exportation des produits et technologies du gazoduc euro-sibérien, étendues aussi bien aux entreprises américaines qu'aux sous-traitants européens. Washington décida la suspension des crédits de garantie, mais aussi l'octroi de la nation la plus favorisée des pays membres du GATT pour tous les Etats qui ne respecteraient pas cet accord. Pourtant la clause de la nation la plus favorisée doit-être respectée par tous les pays signataires de l'accord du GATT.

A la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie, de mars à juillet 2014, puis en 2017 avec Donald Trump, les Etats-Unis et le Canada ont engagés de nombreuses sanctions politiques, financières et commerciales à l'encontre de Moscou. En 2018 à la suite de l'affaire Skripal<sup>2</sup>, de nouvelles sanctions diplomatiques et économiques ont été accompagnées d'expulsions de diplomates.

---

<sup>2</sup> Le 4 mars 2017, Sergueï Skripal, 66 ans, et sa fille Youlia, sont retrouvés inconscients sur un banc à Salisbury, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Ils sont hospitalisés dans un état critique.

## ***Titre : Usage de la guerre économique dans les relations internationales : Définitions, exemples et stratégies***

---

L'Union européenne a aussi protesté et a proposé le gel des avoirs et des visas pour des personnalités proches du pouvoir, l'interdiction des importations des marchandises en provenance de la Crimée, de sévères restrictions concernant le commerce et les investissements avec la Russie (notamment d'infrastructures) et une limitation d'accès aux marchés primaires et secondaires des capitaux de l'Union européenne pour certaines banques et entreprises russe. A cela s'ajoute la mise en œuvre d'un embargo sur le commerce des armes et d'un accès limité aux services et technologies sensibles destinés à la production et l'exploration pétrolière.

En représailles, en 2014, Moscou a engagé un embargo sur les exportations de produits alimentaires (qui a ensuite été adouci) et il a expulsé plus de 300 diplomates occidentaux.

Pour non-respect des valeurs démocratiques, un boycott est envisagé pour le pétrole vénézuélien. L'objectif est d'étrangler l'économie nationale de ce pays et de le contraindre à modifier sa politique.

Toutefois des capitales comme Moscou, Pékin, Ankara et Cuba sont en mesure d'engager une coopération plus étroite avec Caracas, mais les intérêts politiques à en retirer dans l'immédiat leur semblent aléatoires. (Jacques Fontanel et Liber Amicorum Mélanges, 2019, pp.11-13)

### **3.6. La stratégie de l'enserrement**

Cette stratégie vise à développer des liens d'interdépendance économique, susceptibles de garantir la paix. De manière plus ou moins officielle, l'aide apportée à certains pays du Tiers-Monde s'accompagne de considérations politiques et stratégiques non négligeables. Un pays économiquement puissant peut développer des politiques plus ou moins généreuses à l'égard de ses voisins plus faibles estime J. Fontanel. Ainsi, il crée des liens économiques étroits, qui seront payés à terme par une attitude conciliante dans les organismes internationaux, dans les accords de sécurité mutuels et dans toutes les procédures de négociations commerciales internationales. (Jacques Fontanel, 2005, p.38)

L'interdépendance économique peut prendre plusieurs formes. Ainsi, les Etats-Unis ont accepté que les investisseurs japonais financent une partie de son déficit public. Toutefois, Felix Rohatyn estime qu'il s'agit d'une dépendance grave des USA. (Rohatyn, F., 1988)

### **3.7. La stratégie de la domination politique par la puissance économique**

Cette manœuvre cherche à dissuader l'ennemi d'une action jugée dangereuse pour la paix internationale, en attaquant ses intérêts vitaux sans pour autant que celui-ci soit en mesure de réagir par la force militaire. Les puissances économiques ont exigé de l'Iran l'abandon de son projet de construction de l'arme nucléaire et un accord international a été signé à Vienne en 2015, lequel est aujourd'hui dénoncé par les Etats-Unis, malgré les réticences de ses alliés. Donald Trump veut contraindre l'Iran à renoncer à la fois à ses

---

Selon la BBC, Sergueï Skripal est un ex-colonel du renseignement militaire russe. Accusé d'espionnage au profit du Royaume-Uni, il avait été condamné à 13 ans de prison en Russie en 2006. Il avait été payé 100.000 dollars pour fournir au MI6, le renseignement britannique, les noms des agents russes présents en Europe.

Aussitôt, les regards se tournent vers la Russie. Deux jours après les faits, Moscou nie toute implication dans cette affaire et assure ne disposer d'"aucune information" sur un éventuel empoisonnement. Le pays assure même être "ouvert à la coopération" si Londres en fait la demande.

On l'apprendra quelques jours plus tard via les autorités sanitaires britanniques, les deux victimes auraient été en contact avec "un agent innervant". Des "traces de contamination" de cette substance sont retrouvées dans un restaurant et un pub de Salisbury fréquenté le 4 mars par Sergueï Skripal et sa fille. (Le site de la Radio-Télévision Belge Francophone, 2018, date de visite : 09-01-2019)

ambitions régionales et au nucléaire militaire. Les accords signés par les plus grandes puissances ne peuvent plus alors s'exercer de plein droit, car Washington interdit aux entreprises qui travaillent et commercent avec l'Iran de maintenir leurs activités aux Etats-Unis, sous peine de verser d'importantes amendes de dommages et intérêts.

Depuis novembre 2018, après les mesures prises concernant les transactions financières, les importations de matières premières, l'automobile et l'aviation commerciale, les sanctions américaines concernent aussi le pétrole. Les entreprises européennes quittent le pays, les grandes entreprises fuient (Peugeot, Renault, Total, British Airways, Air France, etc.), le pétrole iranien n'est plus commandé par la communauté internationale (sauf les 8 pays qui disposent d'une exception temporaire) pour ne pas subir des rétorsions de Washington. L'économie iranienne accuse le coup, l'inflation augmente rapidement, les dollars « gouvernementaux » sont réservés aux produits de première nécessité, ce qui attise souvent les opérations de corruption. Le pouvoir d'achat des ouvriers s'est effondré (de l'ordre de 50 à 70%).

C'est l'expression de la loi du plus fort, laquelle a existé en tout temps et en tous lieux ! En rétorsion, Khameni se propose de fermer le détroit d'Ormuz ; dans ces conditions, aucun pays de la région ne pourra exporter son pétrole (soit 19 millions de barils par jour), ce qui pourrait conduire à une escalade des tensions interétatiques particulièrement dangereuse, (Jacques Fontanel et Liber Amicorum Mélanges, Op. Cit., pp.13-14) notamment après le retrait des Etats-Unis et de l'Iran (janvier 2020) du l'accord du Vienne de 2015.

#### **4. Conclusion**

Comme nous l'avons avancé dans l'introduction, la thématique de la guerre économique n'est pas encore abordée dans toutes ses dimensions.

Nous avons tenté à travers cette contribution, d'apporter aux lecteurs, des éclaircissements jugés par nos soins nécessaires dans l'interprétation des relations internationales.

S'il semble que la guerre économique est l'apanage des grandes puissances, les pays en développement ont aussi leur mot à dire vis-à-vis des autres pays en développement, comme ils peuvent envisager des actions de guerre économique à travers les ensembles regroupant ces pays. Le boycott de l'exportation du pétrole au profil des pays traitant avec Israël en 1973 confirme suffisamment cette thèse.

Cette apport est aussi un appel au décideur public de prendre l'initiative visant à prendre en considération et à faire face, dans les cas nécessaires, aux tentatives de guerre économique qui peuvent être lancée contre les intérêts de l'Algérie.

Enfin, il sera intéressant d'explorer et d'analyser les outils que le décideur politique algérien a mis en place contrer une éventuelle agression économique.

#### **5. Liste Bibliographie**

1. Boniface P., (2001) *Les guerres de demain*, Seuil, Paris, p.120,
2. Luttwak E., (1995) *Le rêve américain en danger*, Odile Jacob, pp. 32-34.
3. Esambert B., (1991) *La guerre économique mondiale*, Editions O. Orban, Paris, 1991.
4. Huyghe F. B., (2001) *L 'Ennemi à l'ère numérique, Chaos, Information, Domination*, P.U.F., collection Défense et défis nouveaux.

**Titre : Usage de la guerre économique dans les relations internationales : Définitions, exemples et stratégies**

---

5. Huissoud J.-M., Munier F., (2010) *La guerre économique. Rapport Anteios 2010*, Paris, Presses
6. Jacques Fontanel, (2005) *Guerre et conflits économiques*, 2<sup>ème</sup> édition, Office des publications universitaires, Grenoble 2, p.38.
7. Christian H., « Guerre économique et notion de puissance », lien : <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/newsletter/201105/christian-harbulot-guerre-%c3%a9conomique-et-notion-de-puissance/>, date de visite : 02-10-2019.
8. LOROT, P, « De la géopolitique à la géoéconomie », lien <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FD001147.pdf>, date de visite : 20-10-2019, p.12.
9. Éric Bosserelle, (2011) « La guerre économique, forme moderne de la guerre ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2011/2 n° 8, France, p.169.
10. Fanny Coulomb, (2003) « Pour une nouvelle conceptualisation de la guerre économique ». Jean-François Daguzan; Pascal Lorot. *Guerre et économie, Référence géopolitique*, Ellipses, pp.3-4.
11. Rohatyn, F., « Restoring American Independence », *New York Review of Book*, 18 february1988.
12. Nait Abdesselam Hakim, « Accompagnement de la politique d'insertion internationale de l'Algérie », étude en développement et société, décembre 2017, Algérie.
1. Brunelle D., (2002) « *La sécurité économique depuis le 11 septembre : changement ou renforcement ?* » Université du Québec à Montréal, p.2-3. Lien : <http://www.ceim.uqam.ca/pdf/11sept/brunelle.pdf>, date de visite : 06-09-2019.
2. Portait de l'intelligence économique, lien : <https://portail-ie.fr/ressource/glossary/95/guerre-economique>, date de visite : 23-09-2019.
3. Télévision et radio belge francophone, (2018) lien : [https://www.rtbf.be/info/monde/detail\\_vous-n-avez-rien-suivi-a-l-affaire-de-l-empoisonnement-d-un-ex-espion-russe-le-resume-en-5-actes?id=9866486](https://www.rtbf.be/info/monde/detail_vous-n-avez-rien-suivi-a-l-affaire-de-l-empoisonnement-d-un-ex-espion-russe-le-resume-en-5-actes?id=9866486), date de visite : 09-01-2019.
4. Tendances Trends, (2019) « Comprendre la guerre commerciale Chine-USA en dix grandes dates », lien : [https://trends.levif.be/economie/politique-economique/comprendre-la-guerre-commerciale-chine-usa-en-dix-grandes-dates/article-normal-1141489.html?cookie\\_check=1577612406](https://trends.levif.be/economie/politique-economique/comprendre-la-guerre-commerciale-chine-usa-en-dix-grandes-dates/article-normal-1141489.html?cookie_check=1577612406), date de visite : 29-12-2019.